



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 22 juin 2017**

Délibération n°2017-012

Élection aux vice-présidences du conseil de gestion

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint n°133 du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, publié le 7 juin 2017
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion en vigueur, adopté dans sa délibération 2016-005
- VU les procès-verbaux du scrutin de l'élection à la première vice-présidence et du scrutin à la deuxième vice-présidence du conseil de gestion, en date du 22 juin 2017

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

Article 1 :

Les membres du conseil de gestion ont élu Monsieur Didier ÇODORNIU à la première vice-présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2 :

Les membres du conseil de gestion ont élu Monsieur Alain FERRAND à la deuxième vice-présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 3 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

Le président de séance :

Michel MOLY
Président du Conseil de gestion



CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

22 JUIN 2017

PROCES VERBAL DU SCRUTIN DE L'ELECTION A LA 1^{ERE} VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL DE GESTION

-:-

Le conseil de gestion du parc naturel marin s'étant réuni le 22 juin 2017, il a été procédé au vote pour la désignation de la 1^{ere} vice-présidence du conseil de gestion, selon les dispositions figurant au règlement intérieur adopté par ce conseil (Délibération n°2016-005).

La présidence de séance est assurée par :

M. Michel MOLY, Président du Conseil de gestion

A été désigné comme secrétaire de séance :

M. Gildas LE CORRE, Directeur-délégué du Parc

Ont été désignés comme assesseurs :

M. Olivier MUSARD, Chef du service Ingénierie / Parc

M. Bruno FERRARI, Chef du service Opérations / Parc

Ont été désignés comme scrutateurs :

M. Gregory AGIN, chargé de mission / Parc

M. Etienne BAUDIN, technicien de l'environnement / Parc

Le président de séance rappelle les modalités du scrutin.

L'enregistrement des membres présents à la séance et ayant capacité à voter a fourni les résultats suivants :

- Membres titulaires ou suppléants présents : 42
- Membres disposant en outre de la procuration d'une personnalité qualifiée : 4

Soit un total de 46 membres ayant capacité à voter.

Le quorum de 30 membres étant déclaré atteint, le scrutin est déclaré ouvert à 10h55.

Le président de séance procède au relevé des candidatures.

Michel MOLY informe les membres du Conseil de gestion de la candidature écrite de M. Didier CODORNIU, reçue au Parc naturel marin et datée du 19 juin 2017. Cette candidature est disponible dans le dossier de séance.

En séance, il est fait appel aux candidatures à la 1^{ère} vice-présidence du conseil de gestion. Il ne se déclare pas d'autre candidat.

Les représentants de l'Etat (4 membres présents) informent de leur abstention à ce scrutin.

Le matériel de vote ayant été mis à leur disposition, les membres du conseil de gestion ont été invités à voter à bulletin secret, après émargement.

Le décompte des enveloppes présentes dans l'urne et de l'émargement des votants est vérifié en cohérence, avec 40 votants. Ce vote compte 6 abstentions.

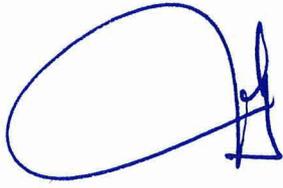
Le dépouillement des votes est effectué à voix haute, avec les résultats suivants :

1^{er} Tour de l'élection du 1^{er} Vice- Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Nombre
Votants	40
Bulletins blanc	5
Bulletins nuls	1
Suffrages valablement exprimés	34
Majorité absolue requise	18
Nombre de voix par candidat :	
M. Didier CODORNIU	34

M. Didier CODORNIU disposant de la majorité absolue des suffrages exprimés, le président de séance le déclare élu à la 1^{ère} vice-présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

La liste d'émargement et les bulletins de vote sont mis sous enveloppe cachetée, pour être conservée pendant 5 ans au Parc.

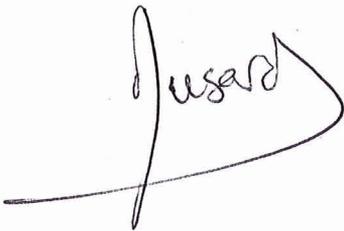
Observations concernant le déroulement du ou des votes :



Fait à Argelès-sur-Mer, le 22 juin 2017

Le président de séance : Michel MOLY, Président du Conseil de gestion

M. O. MUSARD, assesseur



M. B. FERRARI, assesseur



M. G. AGIN, scrutateur



M. E. BAUDIN, scrutateur



M. G. LE CORRE, secrétaire de séance





CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

22 JUIN 2017

PROCES VERBAL DU SCRUTIN DE L'ELECTION A LA 2^{EME} VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL DE GESTION

-:-

Le conseil de gestion du parc naturel marin s'étant réuni le 22 juin 2017, il a été procédé au vote pour la désignation de la 2^{eme} vice-présidence du conseil de gestion, selon les dispositions figurant au règlement intérieur adopté par ce conseil (Délibération n°2016-005).

La présidence de séance est assurée par :

M. Michel MOLY, Président du Conseil de gestion

A été désigné comme secrétaire de séance :

M. Gildas LE CORRE, Directeur-délégué du Parc

Ont été désignés comme assesseurs :

M. Olivier MUSARD, Chef du service Ingénierie / Parc

M. Bruno FERRARI, Chef du service Opérations / Parc

Ont été désignés comme scrutateurs :

M. Gregory AGIN, chargé de mission / Parc

M. Etienne BAUDIN, technicien de l'environnement / Parc

Le président de séance rappelle les modalités du scrutin.

L'enregistrement des membres présents à la séance et ayant capacité à voter a fourni les résultats suivants :

- Membres titulaires ou suppléants présents : 42
- Membres disposant en outre de la procuration d'une personnalité qualifiée : 4

Soit un total de 46 membres ayant capacité à voter.

Le quorum de 30 membres étant déclaré atteint, le scrutin est déclaré ouvert à 11h15.

Le président de séance procède au relevé des candidatures.

Michel MOLY informe qu'il ne dispose pas de candidature déposée antérieurement à l'ouverture de la séance. Il propose la candidature de M. Alain FERRAND. Il fait appel aux candidatures à la 2^{ème} vice-présidence du conseil de gestion.

M. Alain FERRAND se déclare candidat et exprime son engagement passé et à venir dans cette fonction.

Il ne se déclare pas d'autre candidat.

Les représentants de l'État (4 membres présents) informent de leur abstention à ce scrutin.

Le matériel de vote ayant été mis à leur disposition, les membres du conseil de gestion ont été invités à voter à bulletin secret, après émargement.

Le décompte des enveloppes présentes dans l'urne et de l'émargement des votants est vérifié en cohérence, avec 40 votants. Ce vote compte 6 abstentions.

Le dépouillement des votes est effectué à voix haute, avec les résultats suivants :

1^{er} Tour de l'élection du 2^{ème} Vice- Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion	Nombre
Votants	40
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	
Suffrages valablement exprimés	36
Majorité absolue requise	19
Nombre de voix par candidat :	
M. Alain FERRAND	36

M. Alain FERRAND disposant de la majorité absolue des suffrages exprimés, le président de séance le déclare élu à la 2^{ème} vice-présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

La liste d'émargement et les bulletins de vote sont mis sous enveloppe cachetée, pour être conservée pendant 5 ans au Parc.

Observations concernant le déroulement du ou des votes :

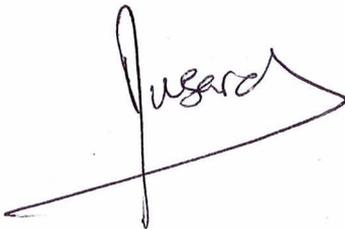
Fait à Argelès-sur-Mer, le 22 juin 2017

Le président de séance : Michel MOLY, Président du Conseil de gestion



M. O. MUSARD, assesseur

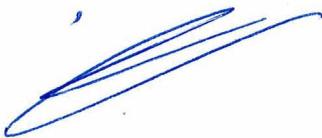
M. B. FERRARI, assesseur



M. G. AGIN, scrutateur



M. E. BAUDIN, scrutateur



M. G. LE CORRE, secrétaire de séance

